

PATRONAGE DE L'ESPERANCE
Projet pédagogique de l'aide aux devoirs
Année scolaire 2021-2022

Qu'est-ce que le patronage ?

↳ Ouvert depuis le 1^{er} septembre 2016, l'association du patronage de l'espérance propose des séances d'aide aux devoirs et de soutien à la scolarité.

Quand le patronage est-il ouvert ?

- ↳ Le patronage est ouvert les lundis, mardis et jeudis de 15h00 à 19h00 et les vendredis de 15h00 à 18h00
- ↳ Le patronage est ouvert seulement pendant le temps scolaire.

A qui s'adresse le patronage ?

- ↳ Tous enfants scolarisés de la classe de CP à la classe de Troisième peuvent venir au patronage.
- ↳ Le patronage peut admettre des lycéens, mais un entretien préalable est nécessaire pour évaluer la faisabilité de l'accueil (en fonction des compétences de l'équipe d'encadrement).
- ↳ Notre capacité maximale d'accueil est fixée à 24 enfants de tous âges, présents de manière simultanée.

Comment venir au patronage ?

- ↳ Le patronage au bas de la Traverse de la verrière, à Gréasque.
- ↳ Les enfants de l'école élémentaire de Gréasque peuvent être récupérés par nos animateurs pour être accompagnés jusqu'au patronage.
- ↳ Les collégiens peuvent venir directement chez nous en sortant des cours, le patronage étant situé à 5 minutes à pied.

Que peut-on faire au patronage ?

- ↳ Apprendre ou revoir des leçons et les mettre en application par des exercices d'entraînement, dans différentes disciplines scolaires.
- ↳ Réaliser des devoirs-maison et se préparer à des devoirs sur table.
- ↳ Se préparer au diplôme national du brevet des collèves.

Qui encadre les jeunes au patronage ?

↳ L'équipe pédagogique est composée d'un directeur salarié de l'association, responsable pédagogique et technique de l'activité titulaire d'un BPJEPS, d'un animateur salarié titulaire du BAFA, d'un à deux jeunes en mission de service civique, ainsi que d'une à deux personnes bénévoles par jour.

↳ Afin de créer un suivi et un accompagnement de qualité pour les jeunes, un adulte s'occupera de 2 enfants au maximum.

↳ La disposition du mobilier et la posture des adultes et des jeunes sont respectueuses des conditions sanitaires imposées par le protocole Covid-19. Les locaux sont désinfectés tous les soirs et les masques de protection sont obligatoires (*cf. protocole sanitaire, disponible à la demande*).

Comment cela se passe-t-il exactement ?

↳ Un temps de goûter est offert par la structure associative : Il est important que les enfants et les jeunes puissent se reposer quelques instants suite à leur journée de cours, avant de reprendre le travail.

↳ Les jeunes annoncent les devoirs qu'ils ont à réaliser : Ils regardent dans leur agenda ou peuvent se connecter au logiciel *Pronotes* via un ordinateur portable qui est mis à leur disposition chaque jour.

↳ Les séances peuvent démarrer : Les jeunes sont orientés vers un adulte qui sera en capacité de les aider, cet adulte est choisi en fonction de la discipline scolaire et des notions à travailler.

↳ L'adulte tente de s'adapter : Il essaie de mettre en place une méthode ou une technique pour permettre à l'enfant de retenir plus facilement les notions et de le conduire progressivement à une autonomie de travail (*réaliser des fiches de révision synthétiques pour une évaluation en histoire par exemple*).

↳ Après la séance : Les enfants et les jeunes, s'ils le souhaitent, peuvent participer à une activité ludique proposée un-e animateur-trice. Sinon, ils peuvent s'occuper grâce à une large proposition de matériel pédagogique mis à disposition ou repartir vers leur domicile.

Comment les jeunes sont-ils suivis au patronage ?

↳ L'adulte remplit une fiche personnelle de suivi de l'enfant : Consultable à tous moments par la famille, elle récapitule l'ensemble des devoirs faits au patronage, jour après jour, avec des commentaires établis par les adultes qui travaillent avec l'enfant. En cas d'accident sur un devoir maison ou sur table, d'un problème entre l'adulte et l'enfant lors d'une séance, ou encore pour dégager des notions à revoir lorsque les enfants arrivent et n'ont pas de devoirs à faire, c'est cette fiche de suivi qui sera consultée.

↳ L'équipe se réunit régulièrement ensemble afin de faire le point sur chaque élève qui fréquente le patronage, pour constater notamment l'évolution du travail de l'élève et évaluer son implication dans les devoirs. Ce sont notamment les fiches personnelles de suivi qui permettent à l'équipe de faire ce point.

↳ L'équipe est également attentive aux résultats scolaires de l'enfant, grâce notamment aux bulletins trimestriels. Cela permet à l'équipe de définir des axes de travail prioritaires pour le trimestre suivant (*faire des mathématiques tous les jours après les devoirs habituels par exemple, pour reprendre certaines notions compliquées*).

↳ Enfin, une famille peut être contactée par le directeur de l'accueil si l'équipe ressent des difficultés récurrentes liées au travail et/ou au comportement d'un enfant. A l'inverse, une famille peut également nous contacter à tous moments pour nous transmettre des indications (*suite à une rencontre parent-professeur au collège par exemple, ou encore pour nous demander d'insister davantage dans une discipline*).

↳ Remarque : Il ne s'agit pas de cours particuliers et les encadrants ne sont pas des enseignants, Nous tendons à ce que les enfants puissent améliorer leurs résultats scolaires, mais cette progression dépend aussi des élèves qui doivent continuer à travailler un minimum chez eux même après être passés par le patronage. Enfin, même en ayant bien appris chez nous ou à la maison, un « accident » peut tout de même arriver face à un devoir, bien que nous ne le souhaitons pas.

Pourquoi venir au patronage ?

↳ Permettre aux familles de passer de vrais temps conviviaux à la maison, les soirs ou les week-ends, sans le souci des devoirs et des révisions, en évitant parfois les conflits parents-enfants qui peuvent survenir au moment de travailler. Soutenir également des familles qui peuvent ressentir des difficultés à aider leurs enfants dans certaines disciplines scolaires.

↳ Développer l'autonomie de l'enfant dans le travail donné par l'établissement scolaire et à réaliser à la maison. Apprendre à s'organiser, à définir des priorités de travail et à s'avancer dans les devoirs.

↳ Valoriser les aptitudes que possède l'enfant pour lui (re)donner le goût de découvrir et d'apprendre.

↳ D'une manière générale, nous souhaitons être de véritables acteurs dans la scolarité et dans la croissance des enfants, se positionner comme des vecteurs de leur construction et de leur passage vers la vie d'adulte. Pour cela, nous affirmons pleinement notre vocation à la jeunesse, à la réussite et à la coéducation avec l'école et la famille.

Quels sont les moyens du patronage ?

↳ Le patronage est composé d'une grande salle dite « d'accueil » pour la prise du goûter et l'organisation d'animations proposées après les devoirs. Deux autres salles dites « de travail » permettent aux jeunes et aux adultes de faire les devoirs dans des conditions calmes et sereines.

↳ Chaque enfant est tenu d'arriver au patronage avec son matériel pour travailler dans les meilleures conditions : Un agenda dans lequel sont répertoriés les devoirs, des cahiers de cours, des manuels scolaires ... En cas d'oubli, pas de panique : Nous disposons de stylos, de crayons et de feutres, de feuilles blanches et à carreaux (simples-doubles), d'une calculatrice et d'outils de mathématiques, de certains manuels scolaires (notamment ceux de mathématiques utilisés au collège), d'un dictionnaire français et de dictionnaires bilingues (anglais-espagnol-italien-allemand).

↳ Un ordinateur avec une connexion à internet est mis à disposition des collégiens pour des recherches ou pour se connecter à *Pronotes*. Une imprimante est également présente pour des impressions ou des photocopies si nécessaires.

↳ Une armoire pédagogique reste ouverte aux jeunes avec du matériel d'activités physiques et sportives (ballons, raquettes, frisbee, ...), le patronage possède également une table de tennis de table et un baby-foot, pour se détendre après les séances de devoirs.

Comment joindre le patronage et comment s'y inscrire ?

↳ Le patronage est joignable par téléphone au 07.83.33.89.60 ou par mail à patronage.esperance@gmail.com (Nicolas MONTILLO – Directeur de l'accueil).

↳ Pour être admis au patronage, il est nécessaire de remplir un dossier d'inscription et de fournir les documents demandés. Ce dossier peut être récupéré chez nous, envoyé par mail, ou encore téléchargé depuis notre site internet : www.plusavenirlepatronage.org/greasque

↳ Une soirée d'essai est offerte sans engagement pour découvrir nos actions : Nous vous attendons, alors à très vite au patronage de l'espérance !



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



Le Conseil Départemental des Bouches-Du-Rhône participe au financement de l'aide aux devoirs pour vos enfants.